

Montant des investissements éligibles : 20 659 € HT

Prise en charge à 30 % du montant des investissements par la CCCC soit 6 000 € (plafond atteint)

✓ **SARL GUIRLIGUIGUI – Van Cutsem Tanguy – Fillols**

Enseigne : La brasserie au bord du lit

Activité : Micro-Brasserie (production et vente de bières).

Acquisition de matériel de brassage et de fermentation (3 cuves de brassages, 3 fermenteurs et accessoires)

Montant des investissements éligibles : 70 421 € HT

Prise en charge à 30 % du montant des investissements par la CCCC soit 6 000 € (plafond atteint)

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention dans le cadre de l'OCMACS comme proposée par son Président aux entreprises suivantes :

✓ **FRANZINI LABOUDIE CELINE – Corneilla de Conflent – La pâte du Conflent**

Activité : Transformation alimentaire et vente en circuit court – Fabrication de pâtes fraîches artisanales végétaliennes aux blés anciens.

Acquisition d'une remorque magasin équipée pour le stockage réfrigéré et la vente de pâtes fraîches sur les marchés locaux

Montant des investissements éligibles : 20 659 € HT

Prise en charge à 30 % du montant des investissements par la CCCC soit 6 000 € (plafond atteint)

✓ **SARL GUIRLIGUIGUI – Van Cutsem Tanguy – Fillols**

Enseigne : La brasserie au bord du lit

Activité : Micro-Brasserie (production et vente de bières).

Acquisition de matériel de brassage et de fermentation (3 cuves de brassages, 3 fermenteurs et accessoires)

Montant des investissements éligibles : 70 421 € HT

Prise en charge à 30 % du montant des investissements par la CCCC soit 6 000 € (plafond atteint)

INDIQUE que les subventions attribuées pourront servir de contre parties publiques pour l'octroi de financements complémentaires.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette subvention sont prévus au budget de la Communauté de Communes au chapitre 204.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 21 JUIL. 2022
Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,
Jean-Louis JALLAT.

